



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-593**

**Séance publique du**

**16 décembre 2019**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20191216- lmc1165072-DE-1-1
Date de signature : 19/12/2019
Date de réception : jeudi 19 décembre 2019
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : SIGNATURE DE LA CHARTE "ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE" ET ENGAGEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS POUR LA DIMINUTION DES DÉCHETS PLASTIQUES DANS LES MILIEUX NATURELS ET EN STOCKAGE**

Le 16 décembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Claude MAINA.  
Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES  
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands  
équipements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DÉCEMBRE 2019

-----

**Nomenclature : 8.8**  
Environnement

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jules SUSINI

**Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**OBJET** : SIGNATURE DE LA CHARTE "ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE" ET ENGAGEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE D'ACTION POUR LA DIMINUTION DES DÉCHETS PLASTIQUES DANS LES MILIEUX NATURELS ET EN STOCKAGE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Vu la Directive cadre pour la sauvegarde du milieu marin du 17 juin 2008 (DCSMM 2008/56/CE), transposée dans le code de l'environnement dans les articles L219-9 à 18 et R 219-2 à 10 et le Plan d'Action pour le Milieu Marin de Méditerranée Occidentale élaboré à ses suites, et spécifiquement l'objectif G « Réduire les apports et la présence de déchets dans les eaux marines »,

Vu la Directive 2015/720 du Parlement Européen et du Conseil du 29 avril 2015 modifiant la directive 94/62/CE en ce qui concerne la réduction de la consommation de sacs en plastique légers,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République confiant aux Régions la responsabilité de la planification et de la coordination des stratégies déchets et économie circulaire,

Vu la Stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire du 16 janvier 2018 portant notamment sur les objectifs de valorisation des plastiques et la pollution des océans par les plastiques,

Vu la Directive 2019/904 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juin 2019 relative à la

réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la publication de la feuille de route nationale économie circulaire du 23 avril 2018, et notamment l'engagement en faveur d'un recyclage total des déchets plastiques en 2025 et les mesures 25.26.27 pour la limitation de la pollution des milieux par les plastiques et le renforcement des outils de lutte à disposition des collectivités,

Vu la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGALIM),

Vu la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE),

Vu le Plan national Biodiversité, paru le 4 juillet 2018, et notamment ses actions 15 à 20, pour la protection des milieux contre la pollution par les plastiques, et son objectif stratégique « zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025 »,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°16-292 du Conseil régional en date du 24 juin 2016 engageant le programme « zéro déchet plastique en stockage en 2030 »,

Vu la délibération n°17-1107 du Conseil régional du 15 décembre 2017 lançant le Plan Climat « Une Cop d'avance » de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et confirmant l'engagement majeur de la Région sur l'objectif « zéro plastique en 2030 »,

Vu la délibération n°18-899 du Conseil régional en date du 14 décembre 2018, décidant de décliner le programme zéro déchet plastique dans l'ensemble des domaines d'intervention de la Région et d'approuver les termes de la charte d'engagement « Charte pour une Méditerranée zéro plastique »,

### **Considérant que :**

- chaque année, des millions de tonnes de matières plastiques finissent en mer Méditerranée ce qui en fait l'une des mers les plus polluées au monde ;
- l'accumulation des déchets plastiques dans les milieux naturels a des impacts sur la santé des populations, sur la préservation de la qualité des milieux et la biodiversité ;
- à minima, 150 000 tonnes de déchets plastiques, pneumatiques et matières composites sont générées chaque année en région (*source Plan régional de prévention et de gestion des déchets*) ;
- la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur s'est engagée dans le cadre de son Plan Climat « Une cop d'avance » dans un programme ambitieux visant le « zéro déchet plastique en stockage en 2030 » ;

- le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets a inscrit un plan d'actions « pour une économie circulaire des plastiques en Région Sud » avec des objectifs opposables ;

Une Charte « zéro déchet plastique » est proposée par la Région en soutien aux différents acteurs d'un territoire (collectivités et leurs groupements, entreprises, commerçants, établissements scolaires et associations) souhaitant s'engager à réduire les déchets plastiques au travers de campagnes de sensibilisation, d'une utilisation raisonnée au quotidien et d'une meilleure gestion des déchets produits.

Il relève ainsi du rôle de la commune d'Aix en Provence, dans le cadre de son Plan Local de Développement Durable, de mener une action volontariste et significative de réduction des déchets plastiques dans le cadre de ses compétences et en partenariat avec les acteurs présents sur son territoire.

Afin d'accompagner les signataires dans leur démarche, la Région a confié l'animation de la charte « zéro déchet plastique » à l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité.

La Ville, en tant que signataire de la charte, pourra intégrer un réseau de collectivités et organismes signataires, bénéficiaire d'ateliers d'information organisés par la Région et animés par l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité (ARPE-ARB) portant sur des thématiques spécifiques liées au plastique et destinés à faire partager les retours d'expérience pour essaimer les pratiques et dupliquer les actions à plus grande échelle sur le territoire régional.

La Ville s'engage en contrepartie à communiquer les actions engagées et les résultats obtenus auprès de l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité (ARPE-ARB) et la Région.

### **En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :**

- **APPROUVER** les termes de la Charte d'engagement « zéro déchet plastique » dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- **DESIGNER** un élu et un agent technique référents « zéro déchet plastique » chargés de remplir le questionnaire Charte « zéro déchet plastique » et de s'engager à mettre en œuvre les actions inscrites pour une diminution des déchets plastiques dans les milieux naturels et en stockage.
- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la charte et tout document afférent.
- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à rechercher tous moyens de financement (mécénat, subvention, appels à projets, etc.) permettant la mise en œuvre des actions dont les objectifs répondent à la charte susvisée.
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale fera recette des sommes correspondantes.



DL.2019-593 - SIGNATURE DE LA CHARTE "ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE" ET  
ENGAGEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE D'ACTION POUR LA DIMINUTION DES  
DÉCHETS PLASTIQUES DANS LES MILIEUX NATURELS ET EN STOCKAGE -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

# CHARTRE D'ENGAGEMENT

« SUD Zéro déchet plastique »

RÉGION  
SUD  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



## I CADRE DE REPONSE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS

A travers le dispositif Charte d'engagement « Sud zéro déchet plastique », la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur invite les collectivités territoriales et leurs groupements à s'engager progressivement mais durablement, à réduire les déchets plastiques en mer et sur terre.

Pour vous accompagner dans votre démarche, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a confié l'animation de la charte « zéro déchet plastique » à l'Agence Régionale Pour l'Environnement – Agence Régionale de la Biodiversité (ARPE-ARB).

Le présent document recense des propositions d'engagement du signataire de la charte « Sud Zéro plastique », **n'hésitez pas à ajouter des lignes au tableau si des objectifs ou actions en cours ou à venir dans votre collectivité/groupeement n'y figurent pas. Les actions obligatoires sont indiquées en gras.**

Dispositif proposé par



Animé par



## IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Nom de la collectivité : Ville d'Aix en Provence.....

Adresse : Hôtel de Ville CS 30715 13 616 AIX EN PROVENCE cedex 1.....

Type de collectivité :  Commune  Communauté de communes  Communauté d'agglomération  Métropole  Département  Autre (précisez) :  
.....

Intercommunalité de rattachement : Métropole Aix-Marseille Provence, Territoire du Pays d'Aix (CT2).....

Contact institutionnel : Elu en charge du suivi du projet :

Nom – Prénom : SUSINI Jules .....

Fonction : Adjoint au maire, délégué à l'environnement et au développement durable.....

Tél. : 04 42 91 96 11 .....

Courriel : SusiniJ@mairie-aixenprovence.fr.....

Contact technique : Agent référent du projet :

Nom – Prénom : TRIVELLY Elise.....

Fonction : chargée de mission Développement Durable / direction énergie et environnement .....

Tél. : 04 42 91 88 78 .....

Courriel : TrivellyE@mairie-aixenprovence.fr.....

## PRATIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Etes-vous dans une démarche de développement durable (Plan climat, Agenda 21, Plan Local de Prévention des Déchets, etc.) ?

Oui  Non Si oui, laquelle : Plan Local de Développement Durable,.....

Êtes-vous candidat ou lauréat d'un appel(s) à projet régional en lien avec la thématique du « zéro déchet plastique » ?  Oui  Non

Si oui, le(s)quel(s) : en cours de démarche de labellisation « Territoire Durable, une COP d'avance » .....

## ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

- Désigner un référent institutionnel et technique
- Communiquer sur les actions engagées et les résultats auprès de la Région et de l'ARPE-ARB
- Participer aux sessions d'information dédiées aux signataires pour échanger sur les thématiques à approfondir

## 1. Sensibiliser à la réduction des déchets plastiques – OBJECTIF MOBILISATION

OBJECTIFS	On le fait déjà	On s'engage à le faire demain	Description de l'action	Exemples d'actions
Rédiger une feuille de route "sensibilisation, formation et communication" dédiée au dispositif "zéro déchet plastique"	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre du Plan Local Développement Durable de la Ville, une fiche action dédiée au dispositif « zéro déchet plastique » a été inscrite. Plusieurs services cibles ont déjà été interrogés et leur typologie de déchets identifiée afin de mettre en place une démarche de suppression, de réduction et/ou de collecte dédiée le cas échéant.	Répertorier les leviers de communication et de sensibilisation adaptés aux différents publics : cibles internes (élus, agents) et externes (citoyens, usagers des services municipaux, partenaires (associations, entreprises, etc.)
Sensibiliser les élus membres de l'assemblée délibérante	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La charte va être votée en conseil municipal et dans le cadre de la mise en place du nouvel exécutif en mars 2020, il sera proposé une sensibilisation des élus et membres du Conseil Municipal.	Organiser une sensibilisation "zéro déchet plastique" dédiée aux élus lors de la signature de la charte et de la délibération dédiée
Organiser une campagne de communication dédiée aux déchets plastiques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au préalable, les supports de communication afférents devront faire l'objet d'une appropriation par les services, afin de pouvoir déterminer	Utiliser la campagne régionale "Région Sud - Une Cop d'avance. Objectif zéro déchets plastique 2030" en interne et sur le territoire

		les publics cibles et les campagnes de sensibilisation correspondantes à mener.	Mettre en œuvre une signalétique pérenne sur les lieux de loisirs et les espaces naturels (ex : Campagne de sensibilisation et de responsabilisation "Le monde du silence ne peut plus se taire" lancée par la Métropole Nice Côte d'Azur, la campagne Ecogestes en Méditerranée)
--	--	---	---

OBJECTIFS	On le fait déjà	On s'engage à le faire demain	Description de l'action	Exemples d'actions
<b>Sensibiliser les agents au "zéro déchet plastique"</b>		X	Organiser une session initiale de sensibilisation au « zéro déchet plastique » dans le cadre des séminaires d'encadrement réunissant la direction générales, les directeurs et chefs de service ainsi que les chargés de mission. Suivre cette action dans le cadre du rapport annuel Développement Durable de la Ville et communiquer sur les résultats obtenus lors des séminaires d'encadrement.	Organiser un challenge : «zéro déchet plastique» en interne (pause déjeuner, pause-café etc.)
Sensibiliser les citoyens au "zéro déchet plastique"	X		La ville s'engage à poursuivre son soutien aux actions de sensibilisation organisées par l'Atelier de l'Environnement labellisé Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix et a	Mettre en place de messages de sensibilisation sur le site internet de la collectivité, les réseaux sociaux et le bulletin d'information de la collectivité

			inscrit cet objectif dans le cadre de sa nouvelle convention triennale d'objectifs 2020-2022 la liant à cette association.	
Sensibiliser les touristes au "zéro déchet plastique"				Organiser des campagnes de communication estivales (ex : campagne de sensibilisation éco-été par le service des Ports de la ville d'Hyères-les-Palmiers en partenariat avec le SITTOMAT. Distribution de cendriers de poche pendant la saison d'hiver dans la syndicat intercommunal de Valberg)
Sensibiliser les professionnels au "zéro déchet plastique" (commerçants, agriculteurs, hébergeurs, etc.)	X		Il est prévu une extension de la démarche « commerce engagé » déjà déployée au Pont de l'Arc (vingtaine de commerces actuellement sensibilisés). De nouveaux quartiers cibles doivent être définis.	<p>Promouvoir les éco-gestes auprès des professionnels (ex : Programme Commerce Engagé par le SIVED 83 et l'association Ecoscience Provence : promotion des gestes éco-responsables chez les commerçants, restaurateurs, producteurs et les forains des marchés)</p> <p>Inciter les acteurs économiques du territoire à signer la charte entreprise "zéro déchet plastique"</p>

OBJECTIFS	On le fait déjà	On s'engage à le faire demain	Description de l'action	Exemples d'actions
Action spécifique pour les intercommunalités : impliquer les communes du territoire dans le démarche "zéro déchet plastique"	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet.	Présenter le dispositif "zéro déchet plastique" auprès des communes du territoire (ex : la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de son réseau des communes engagées dans des démarches de développement durable a présenté le dispositif Charte "zéro déchet plastique")
<b>Organiser des opérations de nettoyage de sites pollués (rivières, espaces naturels, plages, pistes de ski etc.)</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actions des mairies annexes ou soutien logistique de la Ville aux associations et riverains (mise à disposition de gants et sacs de collecte notamment) lors de l'organisation d'opérations de nettoyage participatives.	Organiser des campagnes de ramassage de déchets à l'échelle du bassin versant (ex : organisation de l'Opération "Huveaune propre" par le Syndicat intercommunal du bassin versant de l'Huveaune)
				Adhérer au réseau régional des collecteurs de déchets sauvages "Remed Zéro Plastique"
Participer à la semaine européenne de la réduction des déchets (Fin novembre)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cette démarche sera envisageable lorsque la ville aura atteint plus de maturité et d'exemplarité sur le sujet.	Organiser une semaine sans plastique pour sensibiliser les habitants (ex : organisation d'un défi famille zéro déchet à Miramas dans le cadre du projet zéro déchet zéro gaspillage)

OBJECTIFS	On le fait déjà	On s'engage à le faire demain	Description de l'action	Exemples d'actions
Développer des programmes d'actions pédagogiques avec les établissements scolaires	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La ville s'engage à poursuivre son soutien aux actions de sensibilisation organisées par l'Atelier de l'Environnement labellisé Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix : intervention dans les écoles aixoises, sur la thématique « déchets » (programme métropolitain « apprendre pour agir »).</p> <p>Dans le cadre des animations proposées (défi écomobilité scolaire) des Plans de Déplacements des Etablissements Scolaires, la cuisine centrale municipale s'est engagée à offrir des goûters limitant ou supprimant les déchets d'emballage.</p>	Inciter les établissements scolaires du territoire à signer la Charte établissements scolaires "zéro déchet plastique"
Evaluer les actions de communication et de sensibilisation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en place d'indicateurs de suivi sur cette thématique dans le cadre du Plan Local Développement Durable de la Ville et du rapport annuel Développement Durable.	Mettre en place un suivi du nombre de personnes sensibilisées au "zéro déchet plastique"

## 2. Mettre en œuvre une utilisation raisonnée des matières plastiques – OBJECTIF PREVENTION

OBJECTIFS	On le fait déjà	On s'engage à le faire demain	Description de l'action	Exemples d'actions
Réaliser un état des lieux des matières plastiques (objet, mobilier, fournitures de bureau en plastique) utilisées en interne et sur mon territoire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cet inventaire a commencé dans le cadre du Plan Local Développement Durable de la Ville, il doit être affiné à présent et la charte d'engagement de la ville sur le « zéro déchet plastique », va nous y aider en formalisant un cadre et des objectifs.	Identifier en interne les lieux de production des déchets plastiques, lister les différents types de déchets générés et identifier l'offre du marché existante pour les alternatives.
Mettre en place un plan d'actions pour réduire les matières plastiques utilisées en interne et sur mon territoire et impliquer les différents services concernés	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nous souhaitons organiser un groupe de travail dédié inter-services sur le sujet avec les directions déjà identifiées (cuisine centrale, espaces verts, moyens généraux, commande publique, vie scolaire, protocole, événementiel, direction des sports...).	Constituer un groupe de travail regroupant les services concernés par les déchets plastiques (service achat, restauration collective, gestion des espaces verts, communication, voirie, événementiel, environnement, GEMAPI, assainissement, etc.), identifier les enjeux et les actions correctives à mettre en place. (ex : la commune de Miramas a impliqué dans le cadre de son programme global Zéro déchet zéro gaspillage, le service des espaces verts pour la suppression progressive des bâches plastiques remplacées par du paillage)

OBJECTIFS	On le fait déjà	On s'engage à le faire demain	Description de l'action	Exemples d'actions
<p><b>Anticiper la réglementation en abandonnant progressivement l'utilisation de la vaisselle jetable et promouvoir les alternatives réutilisables</b></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ces actions ont déjà démarré à la cuisine centrale (suppression des barquettes et contenants plastiques, de la vaisselle jetable et des bouteilles d'eau), à la direction de la culture (fontaines consignées sur certains événements, collations zéro déchets...).</p>	<p>Supprimer les déchets d'emballages de boissons : gobelets et bouteilles en plastique , et promouvoir les alternatives réutilisables (ex : distribution de gobelets réutilisables à l'ensemble du personnel et mise en place de fontaines à eau. Dans le cadre de son agenda 21, la commune de Fuveau a supprimé les bouteilles d'eau en plastique pour les séances délibérantes et les a remplacé par des bouteilles en verres.)</p> <p>Favoriser les alternatives réutilisables dans la restauration collective (ex : la ville de Chorges a supprimé l'utilisation des barquettes plastiques alimentaires dans ses cantines scolaires)</p>
<p><b>Adopter progressivement une politique d'achat responsable "zéro déchet plastique", et favoriser l'utilisation de plastiques recyclés ou biosourcés</b></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Objectif assigné dans le cadre du groupe de travail dédié qui va être constitué sur le sujet.</p>	<p>Effectuer du sourcing pour mieux connaître les fournisseurs et prestataires qui proposent des alternatives aux matières plastiques, des produits en plastiques recyclés ou biosourcés.</p> <p>Intégrer des clauses dans les marchés publics permettant d'éviter/de limiter le recours aux plastiques (ex : la ville de Strasbourg a intégré dans son appel d'offres relatif à la fourniture des cantines scolaires le principe du passage progressif à des contenants réutilisables à la place)</p>

OBJECTIFS	On le fait déjà	On s'engage à le faire demain	Description de l'action	Exemples d'actions
Développer les éco-événements "zéro déchet plastique"	☒	☒	<p>Une piste de travail a été identifiée : celle de mettre en place une charte d'éco-responsabilité des manifestations dans le cadre du guichet unique dont la Ville est dotée. Cette orientation doit être approfondie.</p>	<p>Faciliter l'accès aux alternatives au plastique à usage unique (ex : La Communauté de communes Cœur du Var est équipée de gobelets réutilisables et peut prêter jusqu'à 8000 gobelets pour tout événement. Le collectif des festivals éco-responsables et solidaires de la Région Sud (COFEES) s'engage pour réduire la production de déchets et optimiser leurs valorisations lors des manifestations)</p> <hr/> <p>Interdire ou encadrer l'utilisation de produits plastiques jetables dans l'espace public (ex : la ville de Rennes interdit par un arrêté municipal l'utilisation de gobelets jetables sur la voie publique lors de la fête de la musique)</p>
Favoriser l'éco-conception et le réemploi des décors d'événements culturels		X	<p>Des actions tout à fait innovantes et pilotes sont conduites dans le cadre du festival d'Art Lyrique d'Aix en Provence où les décors sont éco-conçus et démontables pour un réemploi et une réutilisation ultérieures. Ces bonnes pratiques identifiées pourraient être mieux diffusées y compris en interne car inspirantes.</p>	

Evaluer les actions de prévention	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ces indicateurs seront intégrés dans le suivi du plan d'actions du Plan Local Développement Durable de la Ville et repris dans le cadre du rapport annuel développement Durable auquel elle est assignée.	Evaluer les gisements de plastique à usage unique évités suite à la mise en œuvre d'alternatives
				Evaluer le nombre de services/d'acteurs impliqués dans la démarche

### 3.Gérer les déchets plastiques – OBJECTIFS RECYCLAGE ET VALORISATION

OBJECTIFS	On le fait déjà	On s'engage à le faire demain	Description de l'action	Exemples d'actions
Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits en interne et sur le territoire (déchets abandonnés et décharges sauvages) : identifier les lieux de production et les types de déchets produits	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un groupe de travail pluridisciplinaire « police environnementale » est en cours de constitution afin d'identifier les problématiques et réponses communes à apporter par les services internes et externes. La thématique des déchets et des infractions au code de l'environnement en a été le déclencheur.	Organiser une campagne de quantification et de caractérisation des flux plastiques.  Travailler avec les gestionnaires d'espaces naturels (syndicat de rivière, parc naturel) pour identifier les décharges sauvages dans les milieux, leurs origines et les actions correctives à mettre en oeuvre (ex : Le syndicat intercommunal du bassin versant de l'Huveaune met en place une stratégie de lutte contre les macrodéchets à l'échelle de son bassin versant)

Intégrer la problématique des déchets plastiques dans les démarches existantes du territoire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		Intégration de la thématique dans un plan d'action global de gestion des déchets (ex : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), Schéma Directeur d'Assainissement)
				Intégration de l'enjeu "lutte contre les déchets plastiques" dans le contrat de rivière du territoire (ex : plan d'actions macro-déchets dans le cadre du contrat de rivière de l' Huveaune par le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune)
OBJECTIFS	On le fait déjà	On s'engage à le faire demain	Description de l'action	Exemples d'actions
Intégrer des clauses "zéro déchet plastique" dans les différents modes de contractualisation avec les acteurs du territoire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les marchés publics et les autorisations délivrées par la ville en matière de manifestations et d'occupations du domaine public sont autant de leviers identifiés.	Intégrer dans les subventions des critères imposant une pratique active de réduction des déchets plastiques.
Optimiser la gestion des déchets plastiques dans le circuit des eaux pluviales	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce sujet a été identifié mais doit être étudié plus avant avec les services concernés.	Installer des bouches d'égouts et des avaloirs sélectifs qui piègent les macrodéchets. Mettre en place une communication incitative (ex : Campagne de communication "ici commence la mer" à Cannes sur les avaloirs du centre ville)

Favoriser la mise en place d'une gestion à la source des eaux pluviales pour diminuer le charriage des déchets plastiques dans les milieux naturels par le ruissellement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce sujet a été identifié mais doit être étudié plus avant avec les services concernés.	Réduire le ruissellement et les pollutions induites en gérant au plus près de leur point de chute les eaux de pluie grâce à un travail transversal entre les services concernés (Gémapi, assainissement, voirie, espaces verts, planification, aménagement, etc.) (ex : 25% du territoire de la ville de Douai (Région Hauts-de-France) ne nécessite pas de réseau des eaux pluviales grâce aux aménagements alternatifs (enrobé poreux pour la voirie, toitures végétalisées, etc) rendus possibles par un travail transversal entre les services)
--	--------------------------	--------------------------	--	---

OBJECTIFS	On le fait déjà	On s'engage à le faire demain	Description de l'action	Exemples d'actions
<b>Renforcer le système de collecte et l'efficacité du tri en interne et sur mon territoire</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En interne, la collecte des papiers et toners d'imprimantes et copieurs est déjà en place. De même, un circuit de réemploi du matériel de bureau (non formalisé) existe et est conduit par les services concernés. L'ensemble du matériel informatique est reconditionné et réemployé dans les écoles lorsque son état le permet ou part en filière de recyclage.	<p>Mettre en place une collecte sélective dédiée pour chaque type de déchets en interne (cartouches d'imprimantes, mobilier, etc.) et de solutions adaptées de collecte et de traitement</p> <p>Mettre en place des systèmes de collecte incitatifs avec système de rémunération, bon d'achats, etc. sur le territoire.</p>

		<p>En externe, c'est la Métropole Aix-Marseille Provence - territoire du Pays d'Aix qui a la compétence Déchets et pilote donc les actions correspondantes. La Ville dans le cadre de sa compétence « propreté urbaine » gère la collecte des corbeilles de propreté en centre-ville et quartiers périphériques. Dans ce cadre, elle a mis en place des corbeilles connectées (capteur autonome de remplissage permettant D'optimiser les tournées de ramassage) : dispositif expérimental en cours déployé dans le cadre de Smart City.</p>	<p>Mettre en place une tarification incitative pour la collecte et la gestion des déchets (ex : mise en place de la redevance spéciale pour les professionnels par la Communauté de Communes du Briançonnais)</p> <hr/> <p>Renforcer et adapter les points de collecte des déchets dans les zones touristiques denses (stations, plages, ports...) (ex : le port du Lavandou installe une poubelle flottante à l'entrée du port pour les plaisanciers en bateau)</p>
--	--	--	--

OBJECTIFS	On le fait déjà	On s'engage à le faire demain	Description de l'action	Exemples d'actions
Favoriser les projets de récupération et de valorisation des déchets plastiques (ressourcerie, repaircafé...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<p>Développer les partenariats avec les entreprises de réinsertion. (ex : La fabrique de Provence par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône : les bâches publicitaires utilisées par la collectivité sont récupérées et confiées à un Etablissement de Service d'Aide par le Travail pour recyclage en accessoires (sacs, tabliers, etc.) et remise en vente</p> <p>Mise en place d'une recyclerie/ressourcerie (ex : le SMICTOM de l'Embrunais Savinois s'est doté d'une ressourcerie gérée en régie directe par la collectivité)</p>
<b>Evaluer les actions de gestion et de valorisation</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dispositif de corbeilles de propreté connectées (capteur de remplissage) permettant d'optimiser les tournées de collecte des agents municipaux du nettoyage.	Mettre en place un protocole de suivi de la propreté des plages (ex : le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes organise des collectes de macros-déchets sur la bande littoral à l'aide de bateaux nettoyeurs)

## Le Signataire

Fait à ..... , le .....